

Rétrospective en **droit public** | 2020

Camilla Jacquemoud

Janvier 2020 | Décembre 2020

ATF 145 II 313

La durée maximale de la détention administrative en vue du renvoi ou de l'expulsion (art. 79 LEI)

L'autorité administrative qui, sur la base de l'[art. 76 LEI](#), ordonne la détention d'une personne en vue de l'exécution de l'expulsion judiciaire ([art. 66a ss CP](#)) n'a pas à prendre en compte, au regard de la durée maximale de détention de l'[art. 79 LEI](#), la durée de détentions administratives antérieures faisant suite à une décision de renvoi dans la procédure d'asile ([art. 44 et 45 LAsi](#)) (NZ). <http://www.lawinside.ch/859/>

ATF 146 II 89

La notion « d'incapacité permanente de travail » et le droit de demeurer à titre permanent en Suisse

Si l'office AI considère qu'un ressortissant européen conserve une capacité de travail entière dans une activité autre que celle qu'il avait l'habitude d'exercer, il n'y a pas « d'incapacité permanente de travail » au sens de l'[art. 2 ch. 1 let. b du Règlement Nr. 1251/70](#) (VF). <http://www.lawinside.ch/863/>

ATF 146 II 1

La révocation de l'autorisation d'établissement en cas de renonciation à l'expulsion par le juge pénal

La révocation de l'autorisation d'établissement par une autorité administrative viole l'[art. 63 al. 3 LEI](#) lorsqu'elle se fonde sur des infractions pour lesquelles la personne concernée a déjà été condamnée par le juge pénal, si celui-ci avait alors renoncé à prononcer une expulsion au sens de l'[art. 66a al. 2 CP](#) (MC). <http://www.lawinside.ch/865/>

ATF 146 II 56

La légalité des cours de mise à niveau (« MAN ») de l'EPFL

Le système des cours de mise à niveau (MAN) de l'EPFL obligatoires en cas de moyenne inférieure à 3.5 aux examens de la 1^{re} session du cycle propédeutique repose sur une base légale suffisante et n'est pas contraire à l'égalité de traitement. La Direction de l'EPFL dispose en effet d'une compétence générale subsidiaire pour édicter des règles, notamment relatives au déroulement des études ([art. 4 al. 3 Loi sur les EPF](#)). L'introduction de la MAN, fondée sur l'[Ordonnance sur le contrôle des études à l'EPFL](#), entre dans le champ de cette délégation et ne constitue pas une décision importante au point de devoir figurer dans une loi au sens formel (CJ). <http://www.lawinside.ch/868/>

ATF 146 I 97

La licéité de la fouille corporelle intégrale

En l'absence d'indices concrets de dangerosité, une fouille corporelle lors de laquelle la personne concernée doit entièrement se déshabiller et s'accroupir, afin de permettre aux agents de police d'effectuer une inspection anale visuelle, est contraire au principe de proportionnalité et ainsi illicite (MC). <http://www.lawinside.ch/871/>

ATF 146 I 49

L'étendue des connaissances géographiques et culturelles dans le cadre d'une procédure de naturalisation

Les autorités communales amenées à se prononcer sur une demande de naturalisation ne peuvent pas fonder leur décision sur un seul critère, à moins qu'il ne soit déterminant en tant que tel. Seule une appréciation de l'ensemble des aspects du cas concret est pertinente. Par ailleurs, il convient d'apprécier les connaissances testées de manière globale, sans forcément attendre de l'intéressé qu'il sache les détails et les termes spécifiques. En outre, les autorités communales ne peuvent pas exiger d'un ressortissant étranger plus que ce qui pourrait l'être d'un Suisse domicilié dans la commune concernée (VF). <http://www.lawinside.ch/872/>

CDAP (VD), 16.01.20202, GE.2017.0188

La publication d'un blâme à l'encontre d'un avocat, une sanction illicite ?

La publication d'une décision prononçant un blâme à l'encontre d'un avocat est contraire à la LLCA si le nom de l'avocat, même caviardé, est reconnaissable à la lecture de la décision (CH). <http://www.lawinside.ch/876/>

ATF 146 V 74

L'absence de prise en compte de la perte de revenu de l'épouse pour le calcul de la surindemnisation

Les pertes de revenu subies par les proches de l'assuré victime d'un accident ne peuvent être prises en compte pour le calcul de la surindemnisation au sens de l'art. 69 al. 2 LPGA que lorsqu'elles sont dues à la prise en charge médicale ou aux soins fournis à l'assuré par le proche en question, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de frais dits d'assistance (MC). <http://www.lawinside.ch/878/>

ATF 146 V 87

L'octroi de rentes pour enfants vivant à l'étranger

Dès lors que le législateur fédéral n'a pas souhaité s'écarter du principe d'égalité de traitement instauré par l'art. 24 ch. 1 let. b de la Convention de Genève sur les réfugiés en matière de sécurité sociale, l'art. 1 al. 1 2^e phrase ARéf contrevient au droit conventionnel. Ainsi, un réfugié au bénéfice d'une rente ordinaire de l'assurance-invalidité a également droit à une rente pour ses enfants de nationalité étrangère et domiciliés à l'étranger (VF). <http://www.lawinside.ch/884/>

TF, 31.01.2020, 2C_92/2019*

La publication d'une décision de la FINMA comme sanction administrative et non pénale

La publication d'une injonction faite par la FINMA suite à une violation des règles sur la surveillance des marchés financiers ne constitue pas une sanction de nature pénale au sens

de l'art. 6 CEDH, de sorte que les garanties de procédure propres au droit pénal ne s'y appliquent pas (MC). <http://www.lawinside.ch/888/>

TF, 02.09.2019, 1C_433/2019

État de santé apte à faire échec à une demande d'extradition

L'état de santé de l'extradé ne constitue en principe pas un motif particulier de refus de l'extradition. Un refus ne saurait être justifié qu'en présence de motifs exceptionnels, lorsqu'il existe des doutes sérieux sur la capacité de l'État étranger à assurer à la personne extradée un traitement conforme aux exigences des normes de droit international et à lui fournir, le cas échéant, des soins suffisants en détention (SG). <http://www.lawinside.ch/890/>

TF, 11.11.2019, 1C_54/2019

L'examen des mesures d'assainissement en cas de modification notable d'une installation

La modification notable d'une installation fixe sujette à assainissement impose à l'autorité d'examiner toutes les mesures envisageables permettant de procéder à l'assainissement (TS). <http://www.lawinside.ch/898/>

ATF 146 II 145

Le droit de demeurer en Suisse après la fin de l'activité économique indépendante en cas de condamnation pénale

Un ressortissant européen qui a exercé une activité lucrative indépendante en Suisse a le droit de demeurer sur le territoire au sens de l'art. 4 Annexe I ALCP, même lorsque l'exercice de cette activité a débuté après l'âge réglementaire de la retraite. Par ailleurs, des condamnations pénales passées ne suffisent pas à justifier une mesure de renvoi en l'absence d'une mise en danger actuelle et concrète de l'ordre public suisse par la personne étrangère concernée, en vertu de l'art. 5 Annexe I ALCP (MC). <http://www.lawinside.ch/899/>

ATF 146 II 201

La détention en vue du renvoi dans un établissement dédié

La détention administrative d'un ressortissant étranger en vue du renvoi doit en principe être effectuée dans un établissement spécialement affecté à la détention administrative (art. 81 al. 2 LEI). Ce n'est qu'exceptionnellement, dans des cas justifiés, qu'un placement temporaire dans un secteur particulier d'un établissement pénitencier ordinaire est admissible (MHS). <http://www.lawinside.ch/911/>

ATF 146 II 309

Le bachelor en droit suisse comme condition d'admission au stage d'avocat

Le bachelor en droit suisse ou un diplôme équivalent est une condition nécessaire à l'admission au stage d'avocat. Le seul master en droit suisse ne permet pas d'assurer que les avocats stagiaires disposent des connaissances minimales en droit suisse nécessaires à l'exercice de leur activité (NZ). <http://www.lawinside.ch/913/>

ATF 146 II 300

La caducité du permis de conduire à l'essai (art. 15a al. 4 LCR)

Selon l'[art. 15a al. 4 LCR](#), le permis de conduire à l'essai est caduc lorsque son titulaire commet une seconde infraction entraînant un retrait. La caducité du permis de conduire à l'essai peut être prononcée même si aucune décision de retrait n'a été prononcée à l'égard de la première infraction entraînant un retrait (TS). <http://www.lawinside.ch/919/>

ATF 146 II 289

L'adoption du nouveau plan général d'affectation de la commune de Montreux

La création d'une zone réservée ([art. 27 LAT](#)) dans le but de contenir le surdimensionnement de la zone à bâtir sans autre perspective de planification est contraire au droit fédéral ([art. 15 et 27 LAT](#)) (TS). <http://www.lawinside.ch/923/>

ATF 146 I 126

La voie de recours pour soulever une tromperie lors d'une récolte de signatures au niveau fédéral (art. 80 al. 2 LDP)

Le recours dirigé contre une décision d'aboutissement d'un référendum prononcée par la Chancellerie fédérale est irrecevable ([art. 80 al. 2 LDP](#)) (CJ). <http://www.lawinside.ch/930/>

TF, 8.06.20, 2C_395/2019

L'exclusion temporaire d'une élève non vaccinée contre la rougeole

L'exclusion temporaire de l'école d'une élève non vaccinée contre la rougeole après un cas de rougeole déclaré dans sa classe est une mesure proportionnée. L'administration d'immunoglobulines aux autres enfants non vaccinés de sa classe n'entre pas en ligne de compte en tant que mesure moins contraignante, dans la mesure où elle concerne de tierces personnes (MHS). <http://www.lawinside.ch/932/>

ATF 146 II 265

L'accès aux informations relatives à un produit défectueux

Les [art. 10 al. 4 et 12 de la Loi sur la sécurité des produits \(LSPro\)](#) ne constituent pas des dispositions spéciales au sens de l'[art. 4 LTrans](#). Ils ne font donc pas obstacle à ce que l'autorité fournisse à un particulier, sur demande, des informations relatives à un produit défectueux n'ayant pas fait l'objet d'un avertissement (QC). <http://www.lawinside.ch/933/>

CourEDH, Frick c. Suisse

La violation du droit à la vie en cas de suicide d'un détenu (CourEDH)

En laissant seul dans une cellule sans surveillance pendant quarante minutes un individu présentant des risques de suicide manifestes, la police méconnaît son droit à la vie ([art. 2 CEDH](#)). En refusant l'ouverture d'une procédure pénale à l'encontre des agent-e-s concerné-e-s, les juridictions suisses violent en outre l'[art. 2 CEDH](#) dans son volet procédural (EJG). <http://www.lawinside.ch/935/>

ATF 146 I 129

L'intervention de communes dans le lancement et la récolte de signatures d'un référendum cantonal

La garantie de la libre formation de la volonté des citoyennes et citoyens ([art. 34 al. 2 Cst.](#)) s'applique également aux récoltes de signatures. Une commune peut intervenir dans le lancement et la récolte de signatures d'un référendum cantonal si elle peut se prévaloir d'un motif pertinent et si elle respecte les principes d'objectivité, de proportionnalité et de transparence. Une irrégularité sur ce point ne justifie l'annulation de l'aboutissement du référendum que si elle est grave et si elle a pu exercer une influence décisive sur le résultat de la récolte des signatures (CJ). <http://www.lawinside.ch/936/>

TF, 29.04.2020, 1C_181/2019*

Le recours abstrait contre la Loi sur la police bernoise (I/III)

Les frais d'intervention de la police peuvent être mis à la charge des organisateur-ice-s d'une manifestation à débordements violents, ainsi qu'à la charge des personnes ayant participé auxdits actes de violence ou refusé de s'éloigner sur sommation de l'autorité. Cette règle est compatible avec les [art. 16 al. 2](#) et [22 Cst.](#) dans la mesure où la [LPol/BE](#) prévoit des conditions et des garanties suffisantes du point de vue de l'[art. 36 Cst.](#) (MC). <http://www.lawinside.ch/937/>

TF, 29.04.2020, 1C_181/2019*

Le recours abstrait contre la Loi sur la police bernoise (II/III)

Les dispositions de la [LPol/BE](#) relatives aux mesures de renvoi et d'interdiction d'accès des personnes occupant un terrain de manière illicite doivent être abrogées, car elles violent le droit à la protection de la sphère privée des membres de la communauté des gens du voyage ([art. 13 Cst.](#) et [8 CEDH](#)) (MC). <http://www.lawinside.ch/939/>

TF, 29.04.2020, 1C_181/2019*

Le recours abstrait contre la Loi sur la police bernoise (III/III)

Il convient d'abroger les dispositions de la nouvelle [LPol/BE](#) concernant l'utilisation d'appareils de surveillance GPS dans un but de prévention des infractions. Les mesures de surveillances prises par la police en vue de la détection et de la prévention des infractions doivent être soumises à des garanties au moins équivalentes à celles prévues par le [CPP \(art. 269 ss CPP\)](#) en matière de procédure pénale, sans quoi elles violent les [art. 13 Cst.](#) et [8 CEDH](#) (MC). <http://www.lawinside.ch/941/>

TF, 03.06.2020, 1C_544/2019*

L'interprétation d'un règlement communal à la lumière du droit supérieur

Quand bien même une autorité communale jouit d'une liberté d'appréciation particulière lorsqu'elle interprète son propre règlement, l'instance cantonale de recours ne peut pas se limiter à effectuer un contrôle sous l'angle de l'arbitraire, mais elle doit également sanctionner l'appréciation communale lorsque celle-ci contrevient au droit supérieur (VF). <http://www.lawinside.ch/942/>

TF, 22.06.2020, 9C_737/2019*

Le droit à une allocation d'exploitation en cas de maternité d'une avocate indépendante

En vertu de la [LAPG](#), les travailleuses indépendantes n'ont pas droit à une allocation d'exploitation dans le cadre de l'allocation de maternité. Cette règle ne discrimine pas les mères vis-à-vis des personnes qui font du service (civil ou militaire) car les circonstances assurées sont fondamentalement différentes. La réglementation est toutefois appelée à changer suite à l'adoption, en décembre 2019, d'une motion parlementaire en ce sens (MC). <http://www.lawinside.ch/944/>

TF, 28.02.2020, 2C_668/2018*

Le regroupement familial tardif fondé sur la dégradation de l'état de santé de l'époux

Une demande de regroupement familial tardive fondée sur un changement important de circonstances, concernant par exemple l'état de santé de l'un des époux, remplit la condition des raisons familiales majeures exigées par l'ancien [art. 47 al. 4 LETr](#) (correspondant à l'actuel [art. 47 al. 4 LEI](#)) (MC). <http://www.lawinside.ch/963/>

TF, 16.07.2020, 1C_295/357/2019*

La contestation de la non-réélection d'un juge cantonal en raison de son âge

L'élection de juges cantonaux par le parlement cantonal est une décision rendue dans une cause de droit public au sens de l'[art. 82 let. a LTF](#), lorsque le recourant fait valoir qu'elle porte atteinte à ses droits fondamentaux ou à d'autres intérêts qui nécessitent une protection juridique. Il s'agit par ailleurs d'une décision à caractère politique prépondérant selon l'[art. 86 al. 3 LTF](#). Sur le fond, l'exclusion de la réélection des juges cantonaux qui ont 65 ans révolus au début de la nouvelle période de fonction n'est pas une discrimination inadmissible ([art. 8 al. 2 Cst.](#)). En revanche, cette pratique peut conduire à des différences de traitement injustifiées au sens de l'[art. 8 al. 1 Cst.](#) entre les juges qui atteignent 65 ans peu avant le début de la nouvelle période de fonction et ceux qui les atteignent peu après (CJ). <http://www.lawinside.ch/967/>

TF, 9.07.20, 8C_336/2019

L'annulation du licenciement immédiat d'un policier genevois

L'annulation par la Cour de justice du canton de Genève du licenciement immédiat d'un policier genevois ayant participé à une discussion aux propos déplacés sur WhatsApp n'est pas arbitraire (MHS). <http://www.lawinside.ch/971/>

ATF 146 II 80

Le plan d'affectation spécial lié à un projet de résidences secondaires (art. 26 al. 1 LRS)

Pour qu'une résidence secondaire soit autorisée sur la base d'un plan d'affectation spécial au sens de l'[art. 26 al. 1 LRS](#), ce plan doit montrer avec suffisamment de clarté qu'il est destiné pour une part essentielle au moins à la construction de résidences secondaires (TS). <http://www.lawinside.ch/977/>

TF, 16.07.2020, 2C_1026/2019*

Le droit d'être entendu de l'enfant dans le cadre d'une demande de regroupement familial

Lorsqu'un parent étranger, titulaire d'un droit de visite, requiert le regroupement familial afin de pouvoir rejoindre son enfant en Suisse, les autorités sont tenues d'entendre personnellement l'enfant dans le cadre de l'établissement des faits (MC). <http://www.lawinside.ch/979/>

TF, 16.09.2020, 1C_536/537/2019

L'entrée en vigueur du plan directeur du canton de Fribourg

En droit cantonal fribourgeois, le plan directeur cantonal entre en vigueur et lie les autorités cantonales et communales dès son adoption par le Conseil d'État (cf. [art. 18 al. 1 LATeC/FR](#)). Lors de sa décision d'approbation, la Direction cantonale de l'aménagement, de l'environnement et des constructions doit ainsi apprécier le plan d'affectation communal selon le plan directeur cantonal en vigueur, et ce même si le plan d'affectation a été mis à l'enquête avant l'adoption du plan directeur (TS). <http://www.lawinside.ch/980/>

TF, 21.08.2020, 1C_643/2019*

L'application de la LTrans aux documents relatifs à la sélection du comité de direction d'un programme national de recherche

Les documents relatifs à la composition et à la sélection du comité de direction d'un programme national de recherche ([art. 7 al. 2 Ordonnance relative à la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation \[O-LERI\]](#)) concernent de façon immédiate la procédure de décision sur les requêtes de subside pour projet de recherche. Par conséquent, ils entrent dans le champ d'application de la loi sur la transparence ([art. 2 al. 1 let. b LTrans](#)) (CJ). <http://www.lawinside.ch/984/>

TF, 27.07.2020, 2C_769/2019*

Le droit au dictionnaire à l'examen

Priver une étudiante tessinoise de la possibilité d'avoir un dictionnaire italien-allemand lors d'un examen de chimie physique de l'EPFZ viole le principe d'égalité de traitement et plus particulièrement celui d'égalité des chances (SS). <http://www.lawinside.ch/985/>

TF, 16.09.2020, 1C_105/2019*

La validité de l'initiative populaire « Grundrechte für Primaten » (Droits fondamentaux pour les primates)

Il n'est pas contraire au droit fédéral ([art. 49 Cst. cum 122 Cst. et 11 CC](#)) d'attribuer à des primates non humains des droits fondamentaux imposant aux organes cantonaux et communaux un devoir d'abstention, à l'instar d'un droit à la vie ainsi qu'à l'intégrité physique et psychique. Ces droits ne sont en revanche pas opposables aux personnes privées. Le fait qu'une initiative dont le texte demande l'introduction de tels droits soit accompagnée d'un exposé des motifs qui laisse penser que l'initiative améliore la protection des primates détenus par des privés n'empêche pas de prêter à cette initiative un sens conforme au droit supérieur (CJ). <http://www.lawinside.ch/988/>

TF, 20.08.2020, 2C_744/2019*

La révocation de l'autorisation d'établissement fondée sur des infractions pénales n'ayant pas entraîné d'expulsion

Une autorité administrative ne peut pas révoquer une autorisation d'établissement en se fondant uniquement sur des infractions pour lesquelles le juge pénal a renoncé à prononcer l'expulsion, y compris en cas d'oubli ou de négligence de celui-ci ([art. 63 al. 3 LEI](#)). Cette interdiction vaut également dans les cas de figure où le juge pénal s'est prononcé sur des infractions commises avant et après l'entrée en vigueur de l'[art. 63 al. 3 LEI](#) (ET). <http://www.lawinside.ch/990/>

CourEDH, B et C c. Suisse

Le renvoi d'un citoyen homosexuel vers la Gambie en violation de l'art. 3 CEDH (CourEDH)

Lorsqu'elles décident du renvoi d'un ressortissant étranger dans son pays d'origine, les autorités suisses sont tenues d'en apprécier les risques. Dans ce cadre, elles doivent évaluer d'office la capacité et la volonté des autorités du pays d'origine de protéger ses ressortissants contre les atteintes émanant d'entités privées, y compris, lorsque l'homophobie est largement répandue dans le pays de renvoi, les actes de policiers « véreux » ou d'autres individus à l'encontre d'un requérant homosexuel (MC). <http://www.lawinside.ch/995/>

CourEDH, B. c. Suisse

Discrimination fondée sur le sexe découlant de l'interruption d'une rente de veuf (CourEDH)

La présomption selon laquelle l'époux pourvoit à l'entretien financier de son épouse n'est pas en mesure de justifier l'inégalité de traitement contenue dans l'[art. 24 al. 2 LAVS](#), qui prévoit que seule la rente de veuf prend fin avec la majorité du dernier enfant. Faute de considérations très fortes justifiant cette inégalité, il en découle une discrimination fondée sur le sexe, contraire à l'[art. 14](#) combiné avec l'[art. 8 CEDH](#) (ET). <http://www.lawinside.ch/999/>

Proposition de citation : CAMILLA JACQUEMOUD, Rétrospective en droit public 2020, <http://www.lawinside.ch/public20.pdf>

Lien de téléchargement : <http://www.lawinside.ch/public20.pdf>